

Conseil Municipal du 27 mai 2010

L'an deux mil dix et le vingt-sept mai à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BONNET Daniel.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf Mme THOURAULT Sylvie, M. YELMO José, M. BOT Jean-Pierre, Melle COCHOIS Coralie, Mme ROULLE Annie, M. ROUSSEL Jean-Pierre,

M. TIAFFAY Patrice a donné pouvoir à M. BARRIER Patrice,
M. GA Thierry a donné pouvoir à M. GOBRON François.

Monsieur GOBRON François été nommé secrétaire de séance

Date de convocation : 10 mai 2010.

Le compte-rendu de la séance du 29 avril 2010 est lu et approuvé.

I – Délibérations

➤ **N° 35/2010 Taxe assainissement – correction tarif**

Par délibération n° 27/2010 du 31 mars 2010, le conseil municipal a fixé les différents tarifs du service de l'eau pour l'exercice en cours, les tarifs 2009 ont été reconduits pour 2010.

Les tarifs ne sont pas déterminés par la commune, mais en fonction des éléments communiqués par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. En l'occurrence, le montant de ces taxes se monte à 0,85 €/m³ pour l'année 2010

Il convient de rectifier cette erreur de transcription.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Fixe pour l'exercice 2010 le tarif des taxes annexes à 0,85 €/m³ et non pas 0,78 €/m³ comme indiqué précédemment.

➤ **N° 36/2010 Reconduction du placement budgétaire**

Par délibération du 22 juin 2009, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire a placé en compte à terme une somme de un million d'euros, liquidités qui proviennent du reversement de l'excédent généré par l'opération de lotissement « Les Poteaux ».

Ce placement arrivant à échéance le 24 juin prochain et le programme des travaux nécessitant l'utilisation de cette somme n'étant pas encore engagé, il est proposé de reconduire le placement de cette somme de un million d'euros pour une période de 12 mois.

Le conseil municipal, après un échange de vues,

Décide de reconduire le placement d'une somme de un million d'euros pour une période douze mois à compter du 24 juin prochain.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette opération.

➤ **N° 37/2010 Approbation du règlement modifié du CCA**

Dans le cadre de la gestion du Centre de Conférences et d'Animation, il a été nécessaire de compléter le règlement et de prévoir des indemnités horaires dans le cas de dépassement du temps d'utilisation et un montant forfaitaire en cas de détérioration de dalle de plafond.

En cas de dépassement des temps d'occupation prévus au contrat, une indemnité complémentaire de 15 € TTC par heure dépassée sera réclamée.

Au chapitre des dégradations et/ou perte de matériel, une somme forfaitaire de 15 € sera exigée par dalle de plafond détériorée.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du règlement intérieur du Centre de Conférences et d'Animation, approuve le document tel qu'annexé à la présente délibération.

➤ **N° 38/2010 Modification du tableau des emplois communaux**

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3, alinéa 2,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la Modernisation de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant qu'il convient, pendant la période estivale, de renforcer l'équipe technique pour l'entretien des espaces verts,

Décide :

de créer :

- un poste d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire pour une durée de 35/35° du 1er juin au 31 juillet 2010.

L'agent recruté sera rémunéré sur la base du 1° échelon du grade correspondant. Il pourra percevoir, en fonction des heures réellement effectuées, des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

➤ **N° 39/2010 Convention SFR**

Par convention en date du 24 avril 2006, la SA Société Française de Radiotéléphone (S.F.R.) a été autorisée à installer sur le château d'eau sis sur la parcelle ZD 33 et exploité par la société VEOLIA 3antennes GSM 900.

Par courrier en date du 3 décembre 2009, la société SFD a reçu un avis favorable de la commune pour le remplacement des antennes existantes par 3 nouvelles antennes 900/UMTS.

Cette installation doit être formalisée par une nouvelle convention passée entre SFR, VEOLIA et la commune dont les caractéristiques principales sont les suivantes, conformes aux dispositions de la convention type :

- durée de 12 années
- reconduction tacite par période de 3 ans,
- dénonciation par courrier recommandé avec accusé réception 18 mois avant chaque échéance,
- redevance annuelle de 2 885,42 € indexée sur l'I.C.C. du 3) trimestre 2009 (1502).

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention précité et en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la société SFR et VELIA-Eau Compagnie Générale des Eaux.

➤ **N° 40/2010 Tarification droit d'occupation temporaire de la voie publique**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le comité des fêtes organise une brocante le 6 juin prochain et qu'il convient de ce fait de fixer un droit d'occupation du domaine public pour ce type de manifestation,

Fixe le droit de place pour un emplacement de brocante à quinze euros (15 €) les cinq (5) mètres linéaires.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents de la lettre de démission de Monsieur Jean-Pierre BOT. Il est décidé de ne pas le remplacer dans les différentes commissions dans lesquelles il siégeait. Ce courrier sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet.

II – Commissions

Par ailleurs, le conseil est informé des points suivants :

Subventions obtenues :

Au titre de la DGE : pour les travaux d'accessibilité des ERP, sur un montant total de travaux de 540 400 € HT, montant retenu de 200 000 €, taux de 30%, soit 60 000 €

Pour la voirie Champ Chapon, montant des travaux 22 059 € HT, taux de 30% soit 6 618 €

Par le conseil général pour l'élaboration du document d'urbanisme : 19,2% sur une dépense de 14 350 € soit 2 755 €.

Urbanisme

Réunie le 6 mai, les deux points suivants ont été abordés :

- L'examen du raccordement du RD 8 avec le RD 9 pour l'extension de la zone d'activités vers Cormontreuil
- Le balayage du zonage du territoire communal.

Au vue de la dernière estimation faite par le service des Domaines et du dernier prix d'acquisition par la commune, il sera proposé aux héritiers de M. LECLERE Daniel pour la parcelle ZC 81 d'une superficie de 1 233 m² 30 € du mètre carré actualisable.

Le règlement des zones d'extension sera étudié afin de préciser dans quelles conditions un opérateur privé pourrait réaliser un projet sur ces secteurs.

Conseil Municipal Enfants

Réuni les 6 et 25 mai pour

- Finaliser le calendrier proposé à la vente pendant la fête patronale
- Travailler sur le logo

Voirie

Réunie le 11 mai 2010

- Définition des emplacements des coussins berlinois : rue de Sillery entre les numéros de voirie 43 et 49 nécessitant un déplacement de la zone trente, rue Henri Warnier entre les numéros 25 et 27
- Réalisation d'un ralentisseur rue Henri Warnier, au niveau de la ligne HT, en même temps que les travaux de réfection des voies
- Réfection de la sente Suzanne Tourte par la société CTP
- Réfection des voies du lotissement de la Ferme d'en Bas et de la rue Cliquot : entreprise EUROVIA retenue
- Pour les rues non aménagées, prendre contact avec les différents opérateurs pour connaître les conditions de mise en souterrain des réseaux
- Rue de Saint-Léonard : réception d'une DICT pour la réalisation de la signalisation de la canalisation gaz
- Rue de Sillery : revoir la signalisation des travaux de raccordement gaz réalisés par CTP

Sports

Réunie le 18 mai 2010

- Point sur l'extension de la salle des sports avec une orientation vers une salle omnisports de la dimension d'un terrain de hand-ball
- Mise en place pour la prochaine saison de convention d'objectifs et de partenariat avec les associations
- Assemblée Générale du hand-ball le 5 juin à 10H30
- Invitation du conseil municipal pour les 40 ans du club de foot les 26 et 27 juin
- Lettre de soutien de la fédération de handball pour l'extension de la salle des sports

Bâtiments

- Lancement prochain de la consultation pour la désignation de l'AMO pour la restructuration de la mairie
- Consultation démarrée pour les contrats d'entretien des chaudières : réponse pour le 11 juin
- Attente de la réponse des services préfectoraux pour la mise en place des caméras de vidéosurveillance
- Huisseries école primaire : sur l'avis d'un professionnel, une paumelle manquerait par ouvrant. Attente du rapport technique initial de Bureau Veritas
- Mairie : mise à la terre des appareils d'éclairage, devis en cours
- Le matériel technique ne sera plus prêté aux personnes extérieures, une note de service sera rédigée dans ce sens.
- Mise en place d'une cuve à gasoil manipulable par chariot élévateur

Environnement

Le 15 juin : choix des maisons fleuries

Commande des illuminations de fin d'année

Renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts avec ISS

Fête

Rencontre entre les élus et le personnel autour d'un barbecue le 2 juillet à 19H

Dimanche 30 mai : manifestation pour les 40 ans du Comité des Fêtes, invitation à tous les anciens participants

Prochaine réunion de conseil : le mercredi 23 juin à 20H30